

Le Président,

A

L'ensemble des usagers des Centres Aquatiques

Affaire suivie par Maxence LEFEBVRE
Pôle Solidarité, Attractivité et Cohésion sociale
Service « Sports et centres aquatiques »
05.49.80.71.90

maxence.lefebvre@agglo2b.fr

Réf : PYM/VS/ML/VB
N° :

Bressuire, le 5 Novembre 2020

Objet : Confinement

Chers usagers,

Pour faire suite aux annonces gouvernementales de ces derniers jours et afin de répondre à l'appel de Roxana MARACINEANU, ministre des sports, dans un communiqué de presse du 30 octobre dernier, l'Agglomération du Bocage Bressuirais réouvre ses centres aquatiques dans le cadre dérogatoire prévu par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Les centres aquatiques Cœur d'O de Bressuire, Aquadel de Cerizay et le centre aquatique de Moncoutant/Sèvre réouvrent donc comme suit :

- Ouverture aux établissements secondaires (collèges et lycées), selon les plannings définis, à partir du jeudi 5 novembre, afin d'offrir des lieux d'accueil et de pratique sportive durant cette saison moins propice à la pratique extérieure ;
- Ouverture aux écoles maternelles et primaires dans le respect des protocoles spéciaux et des plannings définis à partir du jeudi 5 novembre, ceci, afin de répondre aux circulaires de l'Education Nationale fixant le « savoir nager » dans le socle commun des connaissances et compétences de l'enfant et de continuer à lutter contre les noyades ;
- Quelques ouvertures pour des pratiques sportives individuelles non encadrées, aux usagers bénéficiant d'une prescription médicale ou porteurs de handicap reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), à compter du lundi 9 novembre. Ceci, afin de permettre une activité physique adaptée indispensable à ces publics ;
- Accueil de groupes périscolaires les mercredis afin de permettre le décloisonnement des groupes et encore une fois de lutter contre les noyades.

Le détail des horaires d'ouverture est consultable sur le site www.piscines.agglo2b.fr.

Il est à noter que seuls les bassins sportifs et le plateau de la salle de remise en forme seront accessibles durant cette période et que cette organisation sera maintenue jusqu'à nouvel ordre. Les tarifs pratiqués seront les tarifs spéciaux COVID mis en place depuis juin dernier.

En ce qui concerne les abonnements en cours, les prélèvements pour les abonnements annuels mensualisés seront suspendus pendant l'arrêt des activités. Concernant les autres produits (carte 12 entrées, abonnement trimestriel ou annuel payé en totalité...), leurs durées seront prolongées proportionnellement à la période de fermeture.

Dans l'attente de vous revoir, nous vous prions, chers usagers, d'accepter nos sincères salutations.

Pierre-Yves MAROLLEAU

Président de l'Agglomération
du Bocage Bressuirais

